

## AMAP du pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine, Email: [amapvaison@gmail.com](mailto:amapvaison@gmail.com)  
<http://amapdupaysvoconces.com>

### CONTRAT D'ENGAGEMENT N°1 - Saison d'hiver 2019/2020

#### LES CONTRACTANTS

Le présent contrat est passé entre :

- **Claude JOUVE**, route de Baume, 84600 RICHERENCHES, paysan, gérant E.A.R.L. L'AUBIER, 84600 GRILLON, **producteur de légumes et de fruits certifiés AB** (Licence 343022P, l'Aubier 84/104841), **œufs et volailles** désigné ci-après **paysan** d'une part, et :
- Adhérent : ..... Email : .....  
Adresse : ..... Tél. ....
- Co-adhérent : ..... Email : .....  
Adresse : ..... Tél. ....  
.....  
désignés ci-après **adhérent(s)** d'autre part.

#### CONTENU DU CONTRAT

- Le présent contrat est conclu pour l'approvisionnement **par le paysan de paniers de légumes, fruits** (correspondant chacun à la consommation moyenne de 3/4 personnes), **œufs et volailles**.
- **Tous les produits sont issus de l'exploitation du paysan.**
- Le **paysan s'engage** à produire dans le respect de la Charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison les **adhérents** de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la Charte des AMAP.
- Les **adhérents s'engagent à respecter les statuts et la Charte des AMAP et à tenir au moins une permanence de livraison par saison**. Pour cela, les **adhérents** demanderont à s'inscrire sur la feuille de planning, lors d'une livraison. (En été, si possible, aller aider au moins une fois pour la confection des paniers à la ferme)
- Il appartient à chaque **adhérent** de prévenir une personne du Collectif s'il ne peut venir chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place. **Sans avis préalable, les paniers non retirés à la fin de la livraison seront perdus pour l'adhérent.**
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est **faite en accord entre le paysan et les adhérents**. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

#### TERMES

Le présent contrat est valable pour une **période de 26 semaines (six mois)** commençant le **1<sup>er</sup> novembre 2019** et finissant le **24 avril 2020 inclus pour les fruits, œufs et volailles et de 24 semaines pour les légumes.**

**Attention ! Il y aura donc deux semaines sans livraison de légumes dans la saison : nous les laissons au choix du producteur en fonction de l'urgence des travaux agricoles sur la ferme : semis, plantations (ou autres raisons). Il nous communiquera ses 2 dates de « non-livraison de légumes » quelques jours avant.**

Les livraisons auront lieu le **vendredi de 18h à 19h sur le parking de la Maison des Associations Quai de Verdun à Vaison-la-Romaine** (le parking est en bas, à l'arrière du bâtiment).

Les **adhérents** et les **paysans** seront informés par les membres du Collectif de tout changement du lieu de livraison.

**Tous les contrats sont indépendants les uns des autres.**

Le prix du panier a été établi pour la saison d'hiver 2019/2020 comme suit (prix identiques à ceux de la saison précédente) :

Contrats hebdomadaires :

- **Panier légumes : 17,00 €**
- **Panier fruits : 6,30 €**
- **La boîte de 6 œufs : 2.20€**

Contrat mensuel :

- **Poulet : 11,00 €/kg (arrhes de 16,50€/poulet : 1,5kg)**

Contrat ponctuel : (uniquement sur proposition du **paysan** en cours de saison en fonction de sa production)

- **Chapon : 16€/kg - arrhes : 50€** (pour les fêtes fin d'année - poids entre 3,5 et 4,5kg).  
A commander jusqu'à fin novembre/ **Livraison le vendredi 20 décembre pour la Noël ou le vendredi 27 décembre pour le Nouvel An - Merci d'indiquer si vous souhaitez votre chapon pour Noël ou pour le Nouvel An.**  
*NB : le solde des volailles en plus ou en moins par rapport au poids réel sera régularisé selon indications ultérieures*

Le paiement des paniers du contrat se fera, au choix, selon 3 modalités :

- En **un paiement** au moment de l'engagement, pour la totalité de la saison, débité début novembre 2019.
- En **deux paiements** représentant chacun la moitié du coût de la saison, débités au début des mois de novembre 2019 puis un autre début février 2020.
- En **six paiements mensuels** débités au début de chaque mois à partir de début novembre 2019.

Le principe de l'AMAP reposant sur une avance de trésorerie garantie au **paysan**, **tous les chèques devront être établis en une seule fois** au moment de l'engagement et remis au responsable du contrat qui se chargera de les remettre au **paysan** aux dates définies ci-dessus.

### DETAILS DES ENGAGEMENTS

**Le(s) adhérent(s) confirme(nt) :**

Le paiement total des paniers se fera au choix :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison, débité à partir de la première livraison début novembre 2019  
- un chèque de : .....€ ( montant total des contrats)
- En deux fois, 1 chèque débité à la première livraison début novembre 2019 puis un autre début février 2020.  
- deux chèques de : .....€ ( montant total des contrats / 2)
- En paiements mensuels débités à la première livraison début novembre 2019 pour le premier chèque, puis au début de chaque mois pour les suivants :  
.....€ (montant total des contrats) / 6 = .....€  
Soit 6 chèques de : .....€
- Les **chèques** sont à libeller à l'ordre de **Claude JOUVE, datés au jour de la signature du présent contrat.**

### Calculez le coût total de vos contrats :

<i><b>Nbre de paniers du Contrat (*)</b></i> <i>1 contrat légumes = 24 paniers (*)</i> <i>1 contrat fruits ou œufs = 26 paniers (*)</i> <i>1/2 contrat légumes = 12 paniers (*)</i> <i>1/2 contrat fruits ou œufs = 13 paniers(*)</i> <i>1 contrat poulet = 6 paniers(*) (1P/mois)</i>	<b>Prix unitaire ou arrhes/pièce</b>	<b>Nombre de paniers du Contrat (*)</b>	<b>Calcul (prix unitaire x nbre de paniers du contrat )</b>	<b>Sous /Total</b>
<b>Panier de Légumes</b>	<b>17,00 €</b>		<b>17,00 x</b>	
<b>Panier de Fruits</b>	<b>6,30 €</b>		<b>6,30 x</b>	
<b>Oeufs (boîte de 6 oeufs)</b>	<b>2,20 €</b>		<b>2,20 x</b>	
<b>Poulet (11,00 €/kg – arrhes 16,50€ )</b>	<b>16,50 €</b>		<b>16,50 x</b>	
<b>Montant total de mes contrats</b>	////////////////////	////////////////////	////////////////////	

**Cotisation annuelle à l'AMAP (obligatoire pour le 1er contrat) : 22€ par famille, payable par chèque à l'ordre de l'AMAP du pays Voconces.** L'AMAP versera 11€ par adhérent à « Les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP » pour son travail de soutien et de promotion des AMAP.

Fait à Vaison-la-Romaine,

Le Paysan

L(es) Adhérent(s)

le ..... ..

**Pour ceux qui souhaitent signer un engagement volontaire de longue durée :**  
**« Je souhaite m'engager pour un contrat de 6 mois reconductible »**  
**(Lu et approuvé et signature )**

..... ..